



# Pâques 2024 Maison Vaudagne

## Centre Aéré/Semaine Découvertes

Pour les enfants de 4 ans à 12 ans

Du mardi 2 au vendredi 12 avril 2023

### Horaires :

**08h00 à 09h00** Accueil des enfants à la Maison Vaudagne

**09h00 à 17h30** Déroulement des activités

**17h30 à 18h00** Retour des enfants à la Maison Vaudagne

Semaine 1 : Du mardi 2 au vendredi 5 avril

Semaine 2 : Du lundi 8 au vendredi 12 avril

### Tarif par Semaine

Revenu Déterminant Unifié (RDU)	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
Moins de 30'000.-	50.-	90.-	120.-
de 30'001 à 42'000.-	60.-	110.-	150.-
de 42'001 à 54'000.-	75.-	140.-	195.-
de 54'001 à 66'000.-	90.-	170.-	225.-
de 66'001 à 84'000.-	105.-	200.-	270.-
de 84'001 à 102'000.-	130.-	250.-	360.-
de 102'001 à 138'000.-	175.-	340.-	495.-
de 138'001 à 174'000.-	215.-	420.-	615.-
de 174'001 à 210'000.-	250.-	490.-	720.-
Plus de 210'001.-	270.-	530.-	780.-

## Camp à Ste-Croix (VD) 3 nuits

Pour les enfants de 6 à 11 ans

Du lundi 8 au vendredi 12 avril 2024

### Horaires :

**Lundi 8 avril :** Les enfants resteront sur Meyrin/Genève - 8h00 à 9h00 accueil des enfants à la Maison Vaudagne - 17h30 à 18h Retour des enfants à la Maison Vaudagne

**Mardi 9 avril :** Départ à 9h00, accueil dès 8h30 du matin à la Maison Vaudagne

**Vendredi 12 avril :** Retour dès 17h30 à la Maison Vaudagne

### Tarif Unique

Pour le 1 <sup>er</sup> enfant	Pour le 2 <sup>ème</sup> enfant	Pour le 3 <sup>ème</sup> enfant
180.-	150.-	120.-

# Inscriptions

Dès le lundi 26 février 2024 à 8h sur:

[www.maisonvaudagne.ch](http://www.maisonvaudagne.ch)

## Conditions d'Inscriptions

Le nombre de places est limité et la priorité est donnée aux familles inscrites aux activités du mercredi.

Une confirmation écrite de l'inscription, des informations générales ainsi qu'une facture vous seront envoyées à partir du **4 mars 2024**.

Nous vous remercions de veiller à ce que vos éventuels paiements en cours avec la Maison Vaudagne soient à jour lors de l'inscription.

## Tarif et Paiement

Le paiement de la semaine doit se faire à l'échéance indiquée sur la facture.

**En cas de difficultés financières**, un paiement en plusieurs fois est possible, n'hésitez pas à nous contacter.

Le tarif est fixé par la Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FASE).

Il se calcule sur la base de l'attestation annuelle 2024 (revenus de référence 2022) du Revenu Déterminant Unifié (RDU\*).

Le paiement s'effectue par BVR. Tout paiement au prorata est exclu.

\*Le RDU s'obtient auprès du **Centre de Compétences du RDU (CCRDU)** ou sur le site <https://www.ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu/obtenir-mon-attestation-rdu>

## Annulation

**Toute annulation** doit parvenir par écrit (mail) au secrétariat maximum 10 jours ouvrables avant le début de l'activité. Sans cela, le prix de la semaine est dû.

**Remboursement** en cas de maladie ou accident et uniquement sur présentation d'un certificat médical.